

2019-0341  
2019-05-08

# **MTDX-CR**

Tue les nymphes et les adultes de blatte germanique au contact

**INSECTICIDE**

**COMMERCIAL  
SOLID**

**NO. D'HOMOLOGATION 31014 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**Contenu net: 907 g/2 Livres**

PRINCIPE ACTIF:

Alkyle (C12 : 65 à 75 %; C14 : 21 à 30 %; C16 : 4 à 8 %) sulfate de sodium à..... 98,13%

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**AVERTISSEMENT - POISON**

**DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX  
DANGER - IRRITANT POUR LA PEAU**

**Stepan Company**  
22 W. Frontage Road  
Northfield IL 60093  
847-446-7500

**PRÉCAUTION : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. EVITER TOUT** contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Provoque une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

Les aliments exposés dans la zone de traitement doit être enlevé ou couvert durant la période de traitement. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale ou une étendue d'eau.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection, un masque à filtre de particules approuvé par le NIOSH adapté à la concentration dans l'air de la substance, des gants résistant aux produits chimiques, au cours de la manipulation, le mélange / chargement, le nettoyage et les réparations.

Les personnes appliquant la solution de pulvérisation diluée doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des gants imperméables et des lunettes de protection.

Le pesticide doit être appliqué de façon à ne pas exposer les travailleurs ou d'autres personnes au produit, que ce soit directement ou par dérive de pulvérisation.

De plus, à l'intérieur d'un établissement commercial, la préparation commerciale ne peut être appliquée que dans les espaces inoccupés.

Ne pas entrer ou permettre la réintégration dans les zones traitées tant que le produit est séché et les zones traitées sont bien ventilés.

Manipulation et le chargement du produit ainsi que les activités de nettoyage et d'entretien doivent être effectués dans un endroit bien ventilé.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers des zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, des inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**PREMIER SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti- poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le

conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre anti- poison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à -bouche, si possible. Appeler un centre anti- poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**MODE D'EMPLOI : MTDX -CR peut être utilisé dans et autour des bâtiments pour tuer les nymphes et les adultes de blatte germanique au contact qui sont accessibles et exposés. Les blattes germaniques doivent être saturées avec la solution de pulvérisation.**

**Dilution :** Mélanger 10 g de produit dans 1 litre d'eau tiède pour obtenir une solution d'utilisation de 1,0% MTDX -CR. Utiliser la solution diluée dans les 24 heures après le mélange afin d'éviter le produit de s'installer dans l'équipement d'application.

**Application:** Avant de procéder à une application complète, faire un essai du produit sur un endroit non apparent de la surface à traiter pour voir s'il entraîne une décoloration, des taches ou la corrosion. Appliquer ce produit comme traitement de surface. Surfaces de contact avec les aliments et les équipements doivent être couverts pendant le traitement ou nettoyées avec un détergent efficace et rincés à l'eau potable avant de les réutiliser. Ce produit tue au contact sans aucune activité résiduelle. Les blattes germanique doivent être contactées directement avec le liquide et deviennent saturés.

**Sites d'application:** Pulvériser les zones où ces insectes se trouvent généralement avec une attention particulière aux fissures et les crevasses, les niches, les coins sombres, les drains et les autres sites servant d'abris.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

**Entreposage de Pesticide :** Conserver dans un endroit frais et bien aéré dans son contenant d'origine. Garder le récipient hermétiquement fermé. Pour prévenir la

2019-0341

contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**Élimination:** Contenants non réutilisables. Ne pas réutiliser ou remplir à nouveau ce contenant

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale.

Rendre le contenant inutilisable.

Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Ne jamais rejeter le produit inutilisé dans un égout intérieur ou extérieur.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.